

Commune de Saint-Jean-Le-Vieux

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 22 septembre 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Ayant pris part au vote : 11

PRESENTS :

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Stéphanie BOUSQUET, Florent SALVI, Florence FACQ, Valérianne GAIDET, Marie KLOCK, Philippe VERIGNON, Guillaume TENA

ABSENTS : 2

PROCURATIONS : 2

Stéphane Tarrajat à Stéphanie BOUSQUET et Stéphanie FOURNIER à Marie KLOCK

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Stéphanie Bousquet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h

Compte-rendu des décisions du maire prise en application de ses délégations

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

I- Délibérations

Délibération n°2026-30

OBJET : Sollicitation d'un fonds de concours pour la réalisation des études préalables en vue de la conservation et de la restauration de l'église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réalisation du projet « Conservation et restauration de l'église Saint Jean Baptiste »

Il précise que l'opération consiste à analyser les problématiques et désordres existants sur le bâtiment et définir un programme de travaux

Le montant de l'opération étant estimé à 18 090 € HT, Monsieur le Maire propose de solliciter les aides financières, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Type de dépenses	Montant des dépenses prévisionnelles	Co-financeurs	Montant des aides sollicitées
Diagnostic du bâtiment	17 300 € HT	CC Le Grésivaudan	5 427 €
Relevé topographique	7 90 € HT	Département de l'Isère	3 618 €
		Région AURA	0 €
		Etat (DRAC)	3 618 €
Total :	18 090 € HT	Total :	12 663 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h30
À Saint-Jean-le-Vieux, le 22 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Franck REBUFFET-GIRAUD
Maire

Stéphanie BOUSQUET
Secrétaire de séance

